

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Au Centre Culturel et de Congrès à Paray-le-Monial, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 29 mars 2023.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2023\_021 - RESSOURCES HUMAINES MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'article L.313-1 du Code général de la fonction publique précise que les emplois d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre sont créés par son organe délibérant.

Il en résulte qu'il appartient au Conseil communautaire de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services du Grand Charolais.

Ainsi, il est proposé d'apporter les modifications suivantes à compter du 1er mai 2023 :

- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (6/20ème) (poste déjà existant en emploi non permanent) ;
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (18,75/20ème) (poste déjà existant en emploi non permanent) ;
- Modification d'un poste d'adjoint d'animation de 28/35ème à 30/35ème (poste annualisé);

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 février 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 2 mars 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 mars 2023,

*Après interventions du Président Gérald GORDAT et Elisabeth PONSOT,*

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**- de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 comme suit :**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Emplois permanents créés / fonctions exercées	Catégorie hiérarchique	Temps de travail	Cadres d'emplois	Grades
<b>EMPLOI(S) CRÉÉ(S)</b>				
<b>ÉCOLE DE MUSIQUE</b>	<b>B</b>	6/20 <sup>ème</sup>	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
<b>ÉCOLE DE MUSIQUE</b>	<b>B</b>	18.75/20 <sup>ème</sup>	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
<b>EMPLOI(S) MODIFIÉ(S)</b>				
<b>ALSH</b>	<b>C</b>	30/35 <sup>ème</sup>	Adjoint Animation	Adjoint Animation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint Animation

***En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique. Ils recevront une rémunération mensuelle calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de recrutement. Le régime indemnitaire instauré au sein de la collectivité est applicable.***

- d'inscrire les crédits correspondants au Budget,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX</b>
<b>Membres présents à la séance : 57</b>	<b>Votants : 68</b>

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Pierre URCISSIN, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Daniel PACAUD, Régis GAUTHERON, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Alain MIMEUR, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

Catherine CLERGUÉ à Jean-Marc NESME, Annie BOISSARD à André ACCARY, Anne DEGRANGE à Jean-Louis PETIT, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Fabien GENET à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Pascal RAMEAU à André COTTIN, Emmanuel REY à Paul DUMONTET, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Michel TRAVELY à Gilles PERRETTE

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Céline BIJON, Guillaume CHAUVEAU, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 4 avril 2023  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**